

Guide du Tri



Pour toutes
questions

Consultez :

www.cc-sundgau.fr

Les horaires d'ouverture et contact



ALTKIRCH
QUARTIER PLESSIER

Matin

Après-midi

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h-12h30	9h-12h	9h-12h	10h-12h	9h-12h
13h30-18h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h

CONTACT

► www.cc-sundgau.fr

► Tél : 03 89 08 36 24

► Mail : bien-trier@cc-sundgau.fr

J'emménage/ je déménage



Je contacte la CCS pour m'inscrire, récupérer mes bacs et ma carte d'accès ou clôturer mon compte, rendre ma carte et mes bacs (vides & propres).

Je trie



Je dépose mes biodéchets et mes ordures ménagères dans les bacs dédiés et tous les emballages et papiers dans les sacs transparents.

J'ai besoin de sacs



Je me rends à la mairie de mon domicile ou à la CCS pour récupérer de nouveaux rouleaux.

Je me rends à la déchèterie



Je présente ma carte d'accès (active 2h après sa création). Je fais attention aux horaires, au portique limitant la hauteur et aux dépôts de mes déchets.

Je n'ai pas été collecté



Je vérifie si il n'y a pas de non conformité dans mes déchets présentés. Si ce n'est pas le cas je contacte la CCS pour planifier une nouvelle collecte.

Mon bac est cassé



Je contacte la CCS suite à la collecte pour le signaler et organiser la réparation ou le remplacement du bac concerné.

Le tri dans les sacs

Les sacs pour les biodéchets et les recyclables ne sont pas gratuits ! Leurs coûts sont inclus dans le forfait d'accès au service :

Les sacs pour les biodéchets

page 5

Les sacs biodégradables sont disponibles dans votre mairie. Si vous ne souhaitez pas utiliser les sacs proposés, il vous est possible d'en acheter dans le commerce. Cependant, les sacs doivent bien comporter la mention « biodégradables » et impérativement être de couleur verte.

Est-ce que c'est biodégradable ?

OUI

NON

Les sacs pour les emballages et papiers

page 4

Les sacs de tri sont disponibles dans votre mairie. Seuls les sacs fournis peuvent être utilisés pour évacuer vos déchets. Merci de réserver leur usage à la collecte des emballages et papiers uniquement.

Est-ce que c'est un emballage ou des papiers ?

OUI

NON

Les sacs pour les ordures ménagères

page 5

Pour évacuer vos ordures ménagères, vous pouvez utiliser toutes sortes de sacs poubelles, achetés au préalable dans le commerce.

Alors c'est dans les ordures ménagères.

AUTRES DÉCHETS, DIRECTION LA DÉCHÈTERIE OU LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

> en PORTE-à-PORTE

1 C'EST UN EMBALLAGE ?

ALORS METTEZ-LE
DANS VOTRE SAC
DE TRI !

⚠ seuls les emballages
et papiers se trient, pas
les objets, les jouets ou la
vaisselle.



2 INUTILE DE LE LAVER

IL SUFFIT DE
BIEN LE
VIDER.



3 DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES ET PAPIERS EN VRAC

DANS LE SAC
Sans imbriquer les
emballages
les uns dans les autres.



4 PRÉSENTER DEVANT CHEZ VOUS LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 18H

Sacs récupérés
en mairie ou à la CCS.

Les emballages et papiers

Hormis le verre

Tous les emballages

EN PLASTIQUE



toutes les bouteilles avec
les bouchons,
flacons et bidons
en plastique

MAIS AUSSI +

tous les autres emballages en plastiques



Tous les papiers



journaux et magazines
publicités et prospectus
enveloppes et papiers
catalogues et annuaires
courriers et lettres
livres et cahiers

Tous les emballages

EN MÉTAL

couvercles en métal
opercules (alu ou acier)
pots (alu ou acier)
boîtes de conserve
bidons
aérosols
cannettes



Tous les emballages

EN CARTON

paquets de céréales
paquets de gâteaux
briques de lait
briques de jus de fruits
cartons dépliés à plat



✓ à déposer

- tous les emballages
- en plastique
- en métal
- en cartonnage (& les briques)
- tous les papiers

ne pas déposer ✗

- jouets
- couches culottes
- vaisselle jetable
- absorbants, essuie tout, mouchoirs & lingettes
- verre
- papier peint

Deuxième vie

les emballages
recyclables sont
transformés en matières
premières

Les ordures ménagères



- vaisselle jetable en plastique
- vaisselle, faïence, porcelaine
- petits objets en plastique
- couches culottes, lingettes, serviettes hygiéniques
- litières non végétales
- mégots, éponges
- cotons-tiges, coton
- batons de glace, cure-dents

à déposer ✓

ne pas déposer ✗

- les emballages en plastique, en métal et en carton et les papiers
- les emballages en verre
- les déchets verts & biodéchets

Deuxième vie

les ordures ménagères sont incinérées proprement pour récupérer de l'énergie

Les biodéchets



Si vous possédez un composteur, continuez de composter.

Cependant, pensez à utiliser le bac à biodéchets pour les biodéchets non-compostables du type : restes de viande et de plats cuisinés en sauce, os, arrêtes de poissons, agrumes, essuie-tout, mouchoirs et cartons souillés etc.

ne pas déposer ✗

- déchets verts
- sacs plastiques
- mégots
- couches culottes
- tous déchets non bio-dégradables

✓ à déposer

- tous les restes de nourriture sans emballage (même les os, coquilles...)
- sachets de thé, marcs et filtres à café
- litières végétales
- cendres (froides) de bois, charbon
- mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier (même en couleur)

Deuxième vie

les biodéchets sont transformés en engrais et énergies

> en PORTE-à-PORTE

**ORDURES
MÉNAGÈRES**

> en PORTE-à-PORTE

**BIO
DÉCHETS**

> en APPORT VOLONTAIRE

Les emballages en verre



Des **conteneurs** sont à disposition dans chaque commune.

Déposez vos emballages en verre vidés, **sans les bouchons et couvercles**, à des horaires convenables (8h-19h), de manière à ne pas occasionner de nuisances sonores.

✓ à déposer

- bocaux
- flacons
- bouteilles de verre vides

ne pas déposer ✗

- vaisselle
- verres de boisson
- vitrages

Deuxième vie
les emballages en verre sont recyclés en matière verre à l'infini

> en APPORT VOLONTAIRE

Les déchets verts



Des **quais** sont à disposition en **accès libre** dans certaines communes.

Déposez vos déchets **en vrac, sans sac**, sans aucun gravats, à des horaires convenables (8h-19h), de manière à ne pas occasionner de nuisances sonores.

✓ à déposer

- tontes
- taille
- feuillage
- plantes
- branchages

ne pas déposer ✗

- films et sacs plastiques
- gravats
- terre

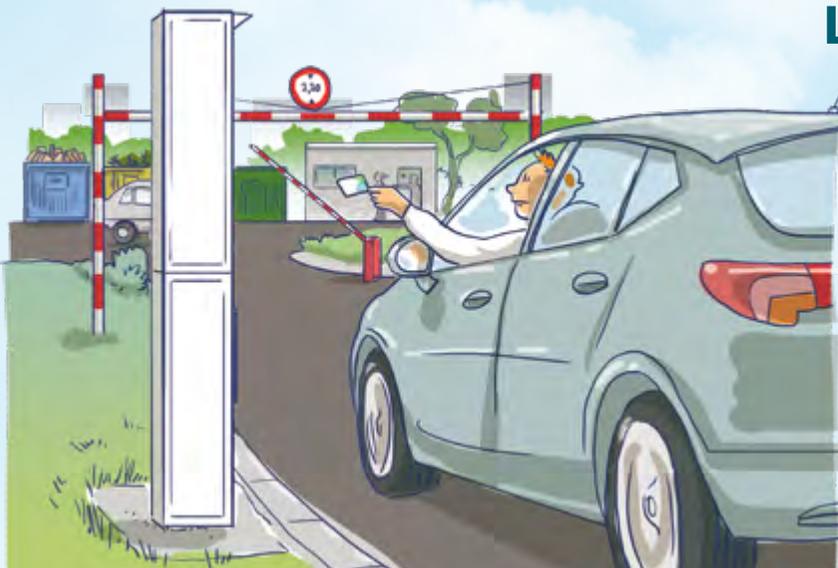
Deuxième vie
les déchets verts sont recyclés en compost utilisé en agriculture

Attention !
En cas de grand volume, votre commune peut vous remettre une autorisation qui vous permettra de déposer vos déchets sur la plateforme de compostage à Hirsingue.

Pour connaître leur localisation, rendez-vous sur www.cc-sundgau.fr ou rapprochez-vous de la Communauté de communes.

18 passages
par an

Les déchèteries



Sur place, le gardien de la déchèterie vous accueillera et vous orientera.

Il veille à la propreté du site et à la disponibilité des bennes. En aucun cas, il n'est responsable des autorisations d'accès à la déchèterie et du fonctionnement des cartes d'accès.

Il est nécessaire de posséder une carte d'accès

L'accès en déchèterie est conditionné à l'inscription au service et à l'ouverture d'un compte usager pour la gestion des déchets ménagers.

Attention !

La carte d'accès n'est valide que 2h après son activation auprès du service.

L'accès pour les particuliers

Un **quota est fixé à 18 passages par an** pour les 3 déchèteries.

Au-delà, vos apports seront pesés et facturés **0,15 €/kg** (sur le site d'Altkirch) ou chaque passage sera facturé **15 euros** (sur les sites d'Illfurth et Waldighoffen).

L'accès pour les entreprises

Les dépôts ne peuvent se faire que sur le site d'Altkirch.

Le véhicule est pesé à l'entrée puis à la sortie de la déchèterie et le poids déposé est facturé **0,15 €/kg**.



ALTKIRCH
ZA Nord Altkirch-Carspach



ILLFURTH
Route de Spechbach



WALDIGHOFFEN
Rue de l'Artisanat

*Un portique limite la hauteur des véhicules à **2m20**.*

Attention !

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi : **13H à 18H**
Mercredi & Samedi : **9H à 18H**

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 mars

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi : **13 H à 16 H**
Mercredi & Samedi : **9H à 16H**

Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés !

> en APPORT VOLONTAIRE

DÉCHÈTERIES
INFOS



	COLLECTÉS À ALTKIRCH	COLLECTÉS À ILLFURTH	COLLECTÉS À WALDIGHOFFEN
Encombrants	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓
Papiers	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓
D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques	✓	✓	✓
DMS : déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, engrais, etc)	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✓
Huiles de vidange	✓	✓	✓
Huiles de fritures	✓	✓	✓
Piles, accumulateurs	✓	✓	✓
Lampes	✓	✓	✓
Bouteilles gaz 13 kg	✗	✗	✓
Plâtre et béton cellulaire	✓	✗	✗
Textiles	✗	✗	✓
Capsules de café	✗	✗	✓
Cartouches d'encre	✗	✗	✓
Radiographies	✗	✓	✓
Mobilier	✓	✗	✓
Pneumatiques	✓	✗	✗
Huissierie	✓	✓	✓

ne pas déposer ✗

- amiante
- carcasses de véhicules
- cadavres et pièces anatomiques
- les sacs d'ordures ménagères
- les sacs de tri des emballages